

LETTRES PATENTES
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

FOIRE DU LIVRE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE
(F.L.A.T.)

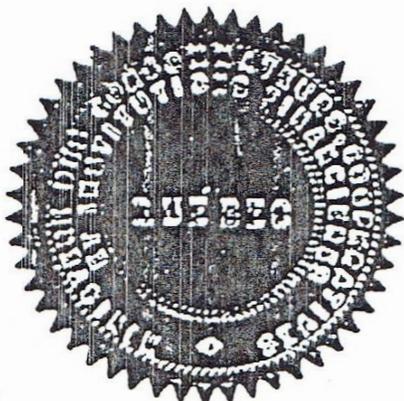
Données et scellées à Québec,

le 7 avril 1976

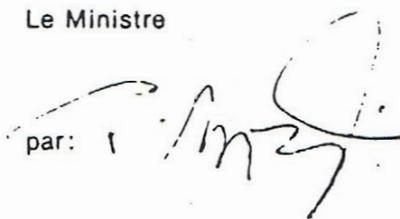
et enregistrées le 28 juillet 1976

libro C-632

folio 76



Le Ministre

par: 

1 — REQUÉRANTS

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession	Adresse
Matteau, Rolland	Libraire	Avenue du Parc, Evain
Meunier, Pierre	Bibliothécaire	424 B, avenue Bernard, Rouyn
Tremblay, Lévis	Bibliothécaire	33, rue Bernard, Evain

2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé à

Rouyn

3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

Rolland Matteau

Pierre Meunier

Lévis Tremblay

4 — IMMEUBLES

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$ 100,000.00